COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2019

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

<u>Présents</u>: Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD.

<u>Absents Excusés</u>: Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Michel SUCHET), Catherine PATUEL, Rémi BESSON.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- MBA: convention de mandat SPANC,
- Remboursement du changement de compteur d'un locataire,
- Demandes de subventions et fonds de concours,
- Convention relative aux aides financières pour les travaux d'économies d'énergies,
- Révision des tarifs municipaux,
- Lancement des appels d'offres,
- DSP assainissement : choix du délégataire,
- Travaux d'assainissement : choix du maître d'œuvre,
- Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Avis sur le projet de PLH,
- Assainissement : définition de la cadence d'amortissements,
- Renouvellement convention d'exploitation de la fourrière automobile,
- Avantage en nature,

Divers.	

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019 est lu et adopté. Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Robert GUILLARD.

<u>Délibérations :</u>

MBA – Convention de mandat SPANC

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la convention temporaire de mandat conclue avec MBA.

Remboursement de frais

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement du changement de compteur.

Commune - Demande de subvention FIPD Sécurisation local vidéoprotection

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires pour solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), et plus spécifiquement su programme S, pour la sécurisation des sites sensibles au regard des risque inhérents au site.

Commune - Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires pour solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Commune - Demande de fonds de concours MBA – Fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires pour solliciter une aide, dans le cadre du fonds de concours, concernant le fonctionnement de l'école de musique de Crêches-Sur-Saône.

Commune - Convention relative aux aides financières pour les travaux d'économies d'énergies

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec la société 360 HABITAT et donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Commune - Convention relative aux permanences aux aides financières pour les travaux d'économies d'énergies

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec la société 360 HABITAT, mais seulement à titre gratuit et donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Tarifs Joug Dieu

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs des locations des salles Joug-Dieu et ceci à compter du 1^{er} juillet 2019.

Tarifs cimetière et columbarium

Le conseil municipal fixe les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium et ceci à compter du 1^{er} avril 2019.

Tarifs déplacement de matériels

Le conseil municipal fixe les tarifs et ceci à compter du 1^{er} juillet 2019 et ne concernent pas les associations caritatives.

Commune - Appel d'offres - Travaux de voirie 2019

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres dans le cadre de ce projet et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Assainissement - Approbation du choix du délégataire du service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le choix de la société SUEZ EAU FRANCE, en tant que délégataire du service public de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} juin 2019 pour une durée de 8 ans;
- Approuve les termes du contrat d'affermage et ses annexes parmi lesquelles le règlement du service ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif.

Assainissement - Travaux 2019 - Choix du maitre d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

Présentation et approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Après examen de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce P.A.D.D.

Avis de la commune sur le Projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de MBA

Le conseil municipal, avec 1 ABSTENTION (Michel BERTHET):

- Donne un avis favorable au projet de PLH 2019-2024 de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
- Engage la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le programme local de l'habitat.

Commune - Convention de mise en fourrière

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer une nouvelle convention entre la Mairie de Crêches-sur-Saône et le garage TCD (Thierry CHIOCCI) afin d'assurer la rémunération de ce dernier lors qu'il sera fait appel à ses services dans le cadre de la procédure de mise en fourrière.

Commune - Véhicules mis à disposition des agents communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer l'attribution du véhicule communal :
- autorise Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services.
- autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire, Michel ROSI